

Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2023 à 20h00
à la salle communale de Granges

Présidence : M. Savio Michellod, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 31 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal incorpore.
La majorité est à 16.

Excusées : Mmes Jacqueline Sutter, Cristina Beaud et Christel Prélaz

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune. Il adresse un salut particulier à M. André Droux, Manager de l'ACV.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 24 novembre 2023, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout-ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Frédéric Bracher et Jean-Pascal Ubertini sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2023

2. Budget 2024

2.1 Budget du compte de résultats

2.1.1 Présentation

2.1.2 Rapport et préavis de la commission financière

2.1.3 Approbation

2.2 Budget du compte des investissements

2.2.1 Présentation

2.3 Remplacement et redimensionnement d'une conduite d'approvisionnement en eau

2.3.1 Présentation

2.3.2 Rapport et préavis de la commission financière

2.3.3 Approbation

2.4 Vote final du budget du compte de résultats et du compte des d'investissements

3. Présentation de la planification financière 2024 – 2028 et observations de la commission financière

4. Election d'un membre à la commission d'aménagement

5. Modification du règlement relatif à l'accueil extrascolaire

5.1 Présentation

5.2 Approbation

6. Règlement de police

5.1 Présentation

5.2 Rapport et préavis de la commission financière

5.3 Approbation

7. Informations communales

8. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2023 est approuvé par 30 oui et 1 abstention.

2. Budget 2024

2.1 Budget du compte de résultats

2.1.1 Présentation

Ce budget est présenté pour la première fois avec le comparatif complet budget et comptes des exercices précédents selon le modèle comptable harmonisé MCH2. Il a été établi de manière rigoureuse et prudente, tout en visant à maîtriser les dépenses, dans la continuité de l'exercice précédent. Le budget du compte de résultats présente un total de charges de Fr. 4'815'745.75 et de Fr. 4'668'402.30 de produits, d'où un déficit de Fr. 147'343.45.

L'estimation des recettes fiscales est revue à la hausse et tient compte de l'évolution positive de la population communale, en sus des projections basées sur les statistiques cantonales.

Les charges de transfert de CHF 2.9 millions, soit 60.2 % du budget, sont en augmentation de CHF 0.2 million (+7.9%) par rapport au budget 2023 et limitent toujours notre marge de manœuvre communale. Leur progression appelle à une certaine prudence et une priorisation au niveau des associations de notre district pourrait s'avérer nécessaire.

Les charges financières progressent de CHF 53'335.- (+32.2%), influencées par la hausse des taux d'intérêts et des nouveaux emprunts contractés en 2023. Elles sont à mettre en lien avec l'avancement des projets d'investissement (bâtiment de la Léchère 2b, améliorations foncières et chauffage de la Croix-Blanche). Cette évolution est toutefois atténuée par des revenus locatifs supplémentaires. Le taux moyen des emprunts est de 1.36%.

Mme Christine Varone commente les postes.

0 Administration générale

Législatif et exécutif

Les charges relatives aux organes législatifs et exécutifs se montent 159/m, soit 28,6 % du chapitre. Comparées au budget précédent, les charges de l'organe exécutif prévoient une

augmentation de Fr. 17/m et reflètent essentiellement le temps nécessaire au traitement des affaires courantes et à l'avancement des projets d'investissement.

Services généraux

L'ensemble des charges de l'administration s'élève à Fr. 346/m. Par rapport au budget 2023, il convient de relever une hausse de Fr. 45/m qui s'explique, entre autres, par :

- La refacturation à la corporation forestière de la Basse-Veveyse qui se terminera fin janvier 2024 avec le départ de Mme Christel Prélaz ; l'impact est de Fr. 24/m.
- La hausse des frais de fonctionnement de l'ACV pour un montant de Fr. 15/m à Fr. 44'525.- et qui reflète le déploiement des activités de l'ACV.

Immeubles administratifs

Les charges des immeubles du patrimoine administratif servant à l'administration représentent une charge de Fr. 79,6/m et des produits de Fr. 31,1/m. L'augmentation de Fr. 47,8/m des charges est surtout due à l'immeuble de la Léchère 2b. Un montant de Fr. 30/m est budgété pour l'équipement en matériel de la partie communale (mobilier, vaisselle, écran et autres petits équipements).

1 Ordre et sécurité publics, défense

Le budget 2024 prévoit une charge nette de Fr. 78,9/m, en augmentation de Fr. 29,3/m par rapport au budget 2023. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des frais d'entretien de la caserne, de la charge d'intérêt et de la charge d'amortissement sur l'abri PC selon MCH2.

2 Formation

Scolarité obligatoire

Les charges liées du cercle scolaire de la Basse-Veveyse, ainsi que les charges du CO totalisent Fr. 1'283,5/m, soit 90.2% du chapitre.

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire prévoit toujours un déficit, néanmoins revu à la baisse. Notre participation est en progression et est due à une hausse de la fréquentation.

3 Culture et loisirs

La charge de ce chapitre de Fr. 52,6/m est stable par rapport au budget précédent.

Une somme de Fr. 5/m est reportée au budget 2024 et concerne l'escalier de la route du Prey vers la zone de la chapelle.

Dans le cadre de Senior+, un montant de Fr. 3/m est budgété pour le repas de Noël de nos aînés.

4 Santé

Les charges liées sont en hausse de Fr. 47,5/m pour totaliser Fr. 557/m, soit une augmentation de 9,3%. Cela est imputable notamment aux :

- Etablissements médicaux sociaux (Fr. 295,3/m, + Fr. 14,4/m)
- Soins ambulatoires (Fr.178,1/m en net, + Fr.15,9/m)
- Participation aux frais de fonctionnement du RSSV (Fr.82,2/m, + Fr. 17,1/m).

5 Prévoyance sociale

Ces charges liées totalisent Fr. 532,2/m, en hausse de Fr. 48,8/m.

Invalidité

Charge cantonale en hausse de Fr. 18,2/m.

Famille et jeunesse

La participation communale au subventionnement des crèches et des mamans de jour se monte à Fr. 121,9/m, soit une hausse de Fr. 5,3/m.

Aide sociale

La participation aux frais du service social intercommunal s'élève à Fr. 120/m.

6 Trafic et télécommunication

La charge se monte à Fr. 344,3/m, en hausse de Fr. 12/m. Cette hausse s'explique par la conjugaison de plusieurs effets tant à la hausse qu'à la baisse.

Routes communales

Ce chapitre se monte à Fr. 271,2/m, soit une diminution de Fr. 17/m.

Ce groupe de comptes inclut :

- Le traitement global du personnel édilitaire, ainsi que les charges et les loyers du bâtiment de l'édilité. Ces charges ont été adaptées à la hausse salariale (pour rappel +1,6 %) et à la hausse des coûts d'énergie.
- L'entretien courant des routes pour Fr. 51,6/m (-Fr. 10,4/m). À noter que la réfection du chemin historique au centre du village pour un montant de Fr. 30/m a, pour l'instant, été abandonnée.
- L'assainissement de l'éclairage public avec des ampoules LED pour Fr. 6,5/m. Le remplacement s'échelonne sur plusieurs exercices.
- Des honoraires externes d'ingénieurs (Fr. 6,5/m) sont prévus pour la mise en conformité des arrêts de bus à la LHand.

Transports publics

Il s'agit des charges liées de la Confédération et du canton, et de la participation à Agglo Rivelac. Cette dernière progresse de Fr 14,7/m à Fr. 16,8/m et inclut la participation de notre commune aux projets de la voie verte Veveyse le long de la voie TPF et de mobilité douce de la zone d'activité vers Palézieux.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La charge nette se monte à Fr. 67,4/m, soit une diminution de Fr. 28,7/m par rapport au budget 2023.

Approvisionnement en eau

Le budget intègre les besoins d'entretien du réseau d'adduction, et une attribution au maintien de la valeur de Fr. 34,4/m, selon les mesures du PIEP. Hormis les travaux d'entretien courants liés aux éventuelles fuites, il est prévu des travaux additionnels pour un total de Fr. 46,2/m.

Pour assurer l'équilibre, une alimentation nette des financements spéciaux au maintien de la valeur (Fr. 27,3/m) est prévue. Les tarifs de facturation de l'eau sont bien adaptés, puisque le prélèvement est inférieur au versement à la réserve, et ce, malgré l'augmentation des travaux d'entretien.

Traitement des eaux usées

Le budget intègre les différents travaux d'entretien pour maintenir le réseau de canalisations eaux claires et usées, selon les mesures du PGEE, une attribution au maintien de la valeur de Fr. 134/m ainsi que la participation à la STEP, qui diminue de Fr. 17,4/m à Fr. 96,4/m.

Pour assurer l'équilibre, un prélèvement du financement spécial au maintien de la valeur de Fr. 120,7/m.- est nécessaire. Il ressort du mécanisme d'attribution et de prélèvement au maintien de la valeur une alimentation nette de Fr. 13,3/m, ce qui confirme toujours les tarifs de facturation.

Gestion des déchets

Le taux de couverture minimum de 70 % est respecté (80,2 %). A noter que la péréquation des frais de transports pour les livraisons à la Saidef est en légère hausse, ce qui nous est favorable.

Lutte contre la pollution et l'environnement

Le budget de Fr 6/m correspond à l'enveloppe des subventions allouées aux ménages privés selon notre règlement communal.

Aménagement du territoire

Les charges de ce poste se montent à Fr. 30,1/m, soit une diminution de Fr.14,7/m. Ce groupe de comptes inclut toutes les prestations, y compris de personnel, liées au bon fonctionnement du service technique communal.

La collaboration avec le service technique d'Attalens, effective dès cet automne, est convenue au tarif horaire de Fr. 70.00/heure. Le besoin a été évalué à un jour par semaine.

8 Economie publique

Agriculture

Ce chapitre comprend les charges et produits liés au domaine de Sâles, aux parchets communaux et à l'alpage. Ces immeubles sont attribués au patrimoine administratif. Il en découle des revenus nets de Fr. 61,9/m. Les subventions à l'alpage sont désormais stables à Fr. 33/m.

Tourisme

La participation aux associations touristiques régionales, par le biais de l'ACV, est en hausse à Fr 15.7/m. Elle reflète les obligations des régions découlant de la loi.

9 Finances et impôts

Les revenus sont budgétés à Fr. 3,43 millions, soit une progression de Fr. 162/m (+4.9%).

Impôts

La somme des impôts sur le revenu et la fortune est revue à la hausse à Fr. 3,2 millions. Elle tient compte de la progression de la population communale et retient 68 contribuables de plus qu'en 2023, tout en intégrant les données statistiques du service cantonal des contributions.

Un montant de Fr. 21/m est prévu par le canton pour la compensation de base en lien avec la réforme fiscale des personnes morales.

Sur la base de la facturation 2023, les contributions immobilières sont revues à la hausse (+14/m à Fr. 274/m). L'impôt sur les mutations immobilières est revu à la baisse (Fr. 55/m, soit une diminution de Fr. 15/m).

Péréquation financière

La péréquation est en légère hausse de Fr. 5,8/m pour se fixer à Fr. 49,4/m (+13,3%).

Administration de la fortune et impôts

Ce poste inclut notamment les intérêts passifs sur les engagements pour un montant total de Fr. 110,8/m. Ces charges ont été réparties sur les immeubles de la Croix blanche, de la Léchère 2b et du local du feu, à un taux moyen de 1,36%.

Le recours à de nouveaux emprunts liés à l'avancement de nos investissements communaux ainsi que la hausse générale des taux impactent directement cette charge.

Immeubles du patrimoine financier

L'immeuble de la Croix-Blanche, le bâtiment à la route d'Attalens 8 et le bâtiment de la Léchère 2b (pour la partie locative) représentent le patrimoine financier de la commune. Ils sont évalués selon le principe de la valeur vénale et ne sont donc pas amortis. Le budget présente les charges usuelles pour ces trois immeubles et les loyers prévus, incluant les hausses des coûts énergétiques.

Pour l'immeuble de la Croix-Blanche, la pose de stores sur les vélux, ainsi que l'étanchéité du porche d'entrée sont prévues pour un montant de Fr. 10/m. Les loyers budgétés correspondent à la totalité de l'état locatif, qui a été revu à la hausse suite au remplacement du chauffage (+Fr. 7,4/m).

Concernant l'augmentation du loyer du restaurant de la Croix-Blanche, M. Rodolphe Aeschlimann estime que le devoir du Conseil communal est de veiller au bien-être de ses habitants. Nous n'avons déjà plus de poste, ni d'épicerie ; il ne reste que le restaurant. Les taux d'intérêt étant raisonnables, M. Rodolphe Aeschlimann pense que cette augmentation est un peu déplacée.

Mme Christine Varone explique que ce sont les travaux liés au changement du chauffage qui ont engendré une réelle plus-value du bâtiment de l'ordre de Fr. 200'000.00. Sur proposition de la Régie, les loyers ont été adaptés. A relever que ces loyers restent raisonnables par rapport à ce qui est pratiqué actuellement sur le marché.

Mme Christine Varone indique à M. Rodolphe Aeschlimann que la commune n'a pas de rabais sur la fiscalité pour la pose de cette pompe à chaleur, mais uniquement une petite subvention. Elle relève qu'avec cette nouvelle installation, les charges des locataires devraient diminuer.

M. le Président confirme que ces loyers restent abordables et que le Conseil communal se soucie du bien-être des habitants. Si l'on compare le prix des appartements de cette surface, on n'en trouvera pas beaucoup à Granges, ni en Veveyse. De plus, cela fait plus de 10 ans que ces loyers n'ont pas été indexés.

Mme Christine Varone répond à M. Vincent Michellod que cette hausse de loyer représente env. 6%.

M. Frédéric Bracher constate que l'augmentation des charges de transfert conduisent à un déficit d'env. Fr. 147'000.00. Il relève dans le message du Conseil communal qu'une priorisation des charges au niveau des associations du district pourrait s'avérer nécessaire. Cependant, il voit une augmentation des charges de l'association des communes de la Veveyse (ACV) de Fr. 44'000.00, et 11 commissions avec des frais de fonctionnement. Il aimerait connaître le point de vue du Conseil communal par rapport à ces augmentations de charges qui sont là, et qui ne sont pas liées à la santé ou aux personnes âgées, et sur lesquelles nous n'avons pas d'influence. Il s'interroge par rapport à

ces augmentations de charges de l'ACV et souhaite savoir de quelle manière le Conseil communal va mettre des priorités au niveau du district.

Mme Christine Varone explique que l'ACV déploie ses activités depuis le début 2023. Aujourd'hui, on voit les charges qui augmentent mais pas encore forcément le bénéfice qui devrait en être retiré. La priorisation au niveau des associations du district, c'est par rapport à l'influence de l'organe législatif, qui est représenté par les 9 communes de la Veveyse, qui pourrait par rapport au plan financier, ou aux investissements à venir, limiter les charges. Le Conseil communal se rend bien compte que l'on ne pourra pas continuer à supporter ces charges, sinon notre marge de manœuvre communale s'en trouvera diminuée. Lorsque les budgets de ces associations sont votés, le pourcentage appliqué à Granges représente 3.5%, soit 2 voix. Cela signifie qu'il faudrait peut-être s'entendre avec plusieurs communes pour une certaine priorisation des charges.

M. le Président rappelle que c'est la volonté des 9 communes d'assurer un développement de l'Association des communes de la Veveyse. A terme, la volonté est d'optimiser le fonctionnement et de trouver des synergies par exemple avec les commissions du CO et du RSSV qui font le même travail. Si on prend les charges de l'ACV, il faut savoir qu'elles englobent aussi les Cultur@iles à Châtel dont la programmation des spectacles est intéressante, mais également des prestations liées aux Seniors+ dont le budget se monte à plus de Fr. 100'000.00. Pour Seniors+, c'est une obligation légale de créer ce concept. Les communes ont décidé de se mettre ensemble pour développer des prestations au niveau du district. Ainsi, l'essentiel de la charge pour les aînés est géré à l'échelle du district. Tout ceci entraîne des hausses, mais c'est pour des prestations concrètes.

M. Frédéric Bracher s'interroge sur le droit du citoyen de pouvoir intervenir. Quand il entend qu'il faut sauver un télésiège situé à moins de 1'000 mètres d'altitude cela lui pose un problème. Il y a très peu de droit d'initiative ou de référendum. M. Frédéric Bracher demande quel élément a le citoyen pour influencer certaines décisions, car les coûts se retrouvent dans les impôts.

M. le Président répond que les moyens à disposition sont l'assemblée communale durant laquelle les citoyens peuvent demander au Conseil communal de prendre position dans un sens ou l'autre. Il y a également le droit d'initiative et de référendum qui nécessitent de récolter des signatures à l'échelle de la Veveyse, mais cela prend un peu de temps. Toutefois, pour des projets d'envergure, M. le Président souhaite qu'il y ait un débat public ou une votation populaire. Ce sera certainement le cas pour le projet de la piscine du CO qui dépassera largement le seuil du référendum obligatoire. Les citoyens pourront donc voter en toute connaissance de cause. Pour le télésiège, il n'y a rien de concret pour l'instant. Les journaux parlent de la situation actuelle des Paccots qui est difficile, mais les communes de la Veveyse ne se sont pas engagées à quoi que ce soit. Ce débat n'a pas eu lieu au sein de l'ACV.

M. Frédéric Bracher réitère sa question : comment, d'une manière générale, peut-on gérer les coûts de l'ACV et les influencer ? M. le Président fait savoir que le débat au niveau de la démocratie des associations de communes aura lieu dans le cadre de la révision de la loi sur les communes qui est en cours au Grand Conseil. Il y a différentes variantes dont certaines permettront de donner plus de droits aux citoyens, avec l'instauration d'un législatif élu pour les associations de communes.

M. le Président relève que la commune de Granges est bien représentée au niveau des 3 associations de communes. Il préside le CO et fait partie du bureau de la conférence des Syndics, donc de l'ACV. Mme Christine Varone siège à la commission des finances de l'ACV et M. Benoît Jordil fait partie de la commission financière. Quant à Mme Kimberly Castelberg, elle est au bureau du réseau santé et social de la Veveyse.

M. Pierre-Philippe Durussel se souvient que les citoyens n'ont eu qu'une seule fois à se prononcer dans le cadre de l'ACV. C'était lors de l'adhésion des communes de la Veveyse à l'association. A ce moment-là, il a été dit que ce serait pour établir le plan directeur régional. Maintenant, nous nous trouvons dans une phase de réalisation et de créativité impressionnante. M. Pierre-Philippe Durussel indique que ce n'est plus du tout ce sur quoi l'assemblée s'était prononcée à l'époque. Il avait déjà exprimé, à l'époque, son souci au niveau des finances, et qu'il fallait se concentrer sur ce qui est absolument nécessaire de réaliser et non sur ce qui sympathique et pas finançable.

M. le Président souligne que le Conseil communal est parfaitement conscient de la situation. Il ne s'agit pas de fantaisie de la part des communes, mais bien d'obligations légales comme le Tourisme, et Seniors +. Les communes ont des compétences qu'elles doivent assumer et qu'elles ont confiées à l'association des communes de la Veveyse qui est la mieux à même de les gérer.

Concernant le tourisme, M. le Président précise que l'ACV réalise une étude qui est financée par des tiers. Elle sera présentée l'année prochaine et le débat aura lieu sur ce qu'on peut faire ou ne pas faire.

M. André Droux relève que le poste 72 « traitement des eaux usées » ne s'équilibre pas tout à fait. Mme Christine Varone explique qu'il s'agit d'une petite erreur au niveau des imputations internes, qui n'a pas été corrigée. Cela ne change en rien l'appréciation du résultat.

Mme Christine Varone précise à M. Steeve Gabriel que l'augmentation de Fr. 500.00 à Fr. 1'500.00 du poste 2195 « transports scolaires » est due à la mise en place d'un bus supplémentaire pour les enfants de Tatroz, afin que tous les élèves soient assis.

M. Pierre-Philippe Durussel trouve curieux de mettre dans le chapitre mobilité, des frais pour la voie verte du projet de l'Agglo Rivelac. On a ainsi l'impression qu'on met plus d'argent pour les transports publics alors que ce n'est pas le cas. Mme Christine Varone reconnaît que la remarque est bonne. Toutefois, la réalisation de la voie verte fait partie de ce groupe de compte.

M. Frédéric Bracher revient sur l'article paru dans le Granges.org concernant les objectifs de législature et plus particulièrement sur la fiscalité dynamique. Il souhaite une explication sur la phrase : *Toutefois, les évolutions de la pratique au niveau cantonal pourraient restreindre cette flexibilité.*

M. le Président explique qu'il s'agit d'une directive du canton qui permet de pratiquer cette gestion dynamique, mais que certains services réfléchissent à sa suppression. La nouvelle directive n'a pas été publiée par le canton. Cela signifie que l'on pourra continuer cette fiscalité dynamique jusqu'à la fin de la législature.

Mme Christine Varone précise que plusieurs communes de la Veveyse ont aussi baissé leur coefficient d'impôt lors du dernier bouclage des comptes.

2.1.2 Rapport et préavis de la commission financière et approbation

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

Le budget 2024 boucle sur un excédent de charges de CHF 147'343,45, soit 3% de l'ensemble des charges. En soi, un tel déficit n'est pas alarmant. En revanche, la commission financière se montre préoccupée par la croissance globale des charges (8,6% par rapport à celles du budget 2023).

De nombreuses positions du budget sont impactées par l'indexation des salaires du personnel (1,6%) ainsi que la hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2024 (0,4 point).

La commission financière constate toutefois que l'ampleur de l'augmentation de certaines charges dépasse souvent largement celle qui pourrait être expliquée par ces deux facteurs.

La lecture des différents chapitres qui composent le budget de fonctionnement n'appelle pas de commentaires particuliers, hormis les points suivants :

- *L'abandon d'un propre service technique et le recours à celui de la commune d'Attalens est une solution financièrement intéressante*
- *Les charges au titre de la prévoyance sociale et celles relevant de tâches en marge de l'éducation continuent d'augmenter dans des proportions souvent très importantes*
- *Les comptes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées prévoient une alimentation à leurs réserves respectives*
- *Le taux moyen des emprunts est de 1,36%. Ce dernier est appliqué à l'ensemble des objets d'investissement pour en déterminer les charges financières.*

Plus de 60% des charges figurant au budget sont des charges liées et avec le développement de l'association des communes de la Veveyse (ACV), il est à craindre que ce taux augmente encore. L'autonomie financière de notre commune s'en trouverait alors d'autant plus réduite.

La commission financière préavis favorablement au budget de fonctionnement 2024.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour la présentation du budget de fonctionnement 2024 et pour les réponses qui ont été apportées aux questions de la commission financière.

2.1.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal a accepté le budget du compte de résultats à l'unanimité, lors de sa séance du 13 novembre 2023.

La parole n'étant plus demandée, le budget du compte de résultats 2024 est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

2.2 Budget du compte des investissements

2.2.1 Présentation

Ce budget est également présenté pour la première fois avec le comparatif complet budget et comptes des exercices précédents selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

Il fait apparaître un nouvel objet de CHF 75'000.- relatif au remplacement et au redimensionnement d'une conduite communale d'approvisionnement en eau au Chemin des Granges. Les frais financiers de cet objet n'impacteront pas le budget du compte de résultats, mais les comptes d'approvisionnement en eau.

Hormis ce nouvel objet, le budget reflète essentiellement l'avancement des projets du bâtiment de la Léchère 2b, des améliorations foncières et du chauffage de la Croix-Blanche. Le budget du compte des investissements 2024 est constitué des objets acceptés par l'assemblée les années précédentes, ainsi que du nouvel objet proposé à l'assemblée de ce jour.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Reports des investissements acceptés	CHF 1'163'993.60	CHF 3'329'675.95

Nouvel objet 2024 (conduite eau) :	CHF 75'000.00	CHF 0.00
Total des investissements	CHF 1'238'993.60	CHF 3'329'675.95

Mme Christine Varone passe en revue les postes concernés par des investissements.

Administration générale

Report de l'investissement voté en 2021 concernant la digitalisation des documents et l'archivage. (montant initial Fr. 72'000.00, report de Fr. 13'000.00). Le report concerne la digitalisation uniquement ; la partie archivage est terminée.

L'investissement relatif au bâtiment de la Léchère 2b est affecté entièrement au patrimoine administratif durant sa construction. Le report se monte à Fr. 674'000.00. Pour éviter la hausse de la TVA, les factures finales des maîtres d'œuvre doivent être établies par notre direction de travaux avant la fin de l'année.

Transports et télécommunication

Réfection du pont de la Biorde sur la route du Prey ; objet déjà voté et reporté dans l'attente du développement du projet de la revitalisation de la Biorde (Report Fr. 115'000.00).

Station essence (Report Fr. 26'328,40), nous n'avons toujours pas de réponse du canton quant à la nécessité ou pas de construire une toiture.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le nouvel investissement de Fr. 75'000.00 proposé sous le point 2.3 pour le remplacement d'une conduite d'approvisionnement en eau.

Report d'investissements votés en 2020 pour un montant de Fr. 173'500.00 concernant les travaux effectués en 2023 pour le collecteur EC de la parcelle 9 au centre du village.

Economie

Report du projet des améliorations foncières (étapes 1 et 2) voté en 2021 et 2022 pour Fr. 704'100.00. Les participations de tiers et les subventions se montent à Fr. 558'900.00. Le report net est de Fr. 145'300.00.

Finances et impôts

Remplacement du chauffage du bâtiment de la Croix-Blanche (Report Fr. 29'800.00). Le nouveau chauffage est en fonction ; les travaux sont en voie d'achèvement.

Budget du compte des investissements 2024

Le total des reports se monte à Fr. 1'239'000.00 (2023 : Fr. 3'330/m), ce qui démontre l'avancement des projets.

2.3 Remplacement et redimensionnement d'une conduite d'approvisionnement en eau

2.3.1 Présentation

Mme Fabienne Dietrich explique que la conduite communale d'approvisionnement en eau potable, au chemin des Granges, est en mauvais état et sous-dimensionnée. Elle a fait l'objet de plusieurs

réparations suite à des fuites à répétition par le passé. De nouvelles fuites ont été constatées début novembre 2023. Le Conseil communal, sur préavis du service technique, propose le remplacement et le redimensionnement de la conduite sur une longueur de 100 mètres. Le coût de cet investissement est estimé à Fr. 75'000.00 et tient compte des incertitudes lors de l'ouverture de la fouille.

M. Marc Fontannaz confirme que des fuites à répétition se sont produites ces dernières années.

M. Florian Kossmann pense que si on refait la conduite, il faudrait en profiter pour refaire également la route. Mme Fabienne Dietrich prend bonne note de la remarque. Toutefois, le chemin des Granges étant privé, il appartient aux propriétaires de décider s'ils souhaitent entreprendre des travaux.

Mme Fabienne Dietrich explique à M. Frédéric Bracher que la commune prendra en charge les frais de réfection du chemin des Granges pour la partie qui concerne le remplacement de la conduite. Pour le reste du chemin, il incombe aux propriétaires de décider de ce qu'ils souhaitent faire. Le Conseil communal est à disposition pour en discuter.

M. Vincent Michellod explique que tous les propriétaires du chemin des Invuettes, qui est privé, ont participé à sa réfection.

Concernant le chemin historique qui longe la parcelle 9, Mme Christine Varone précise à Mme Valérie Cottet que le Conseil communal va se questionner par rapport au réel besoin de le maintenir. Les travaux de la parcelle 9 n'étant pas terminés, le Conseil communal a décidé d'attendre. Dès lors, plutôt que de reporter systématiquement le montant de Fr. 30'000.00, sachant que pour 2024 ce projet ne serait pas concrétisé, le montant a été enlevé du compte de résultats.

M. Jérôme Lambert demande si on a connaissance, d'une manière générale, de l'état des conduites, et de quand elles datent. Mme Fabienne Dietrich explique que pour le réseau d'eau potable, celui-ci est assez ancien et la commune dispose du PIEP (plan des infrastructures d'eau potable). Ce document indique quels travaux doivent être réalisés pour maintenir à bien le réseau, mais ne mentionne pas l'état des conduites. Avec le soutien du service technique, le Conseil communal va investiguer afin d'avoir une idée plus précise de la qualité des conduites. Pour ce qui est du PGEE (plan général d'évacuation des eaux /eaux claires et usées), il est plus précis dans le sens où les priorités des travaux sont très claires. Chaque année, des contrôles caméra sont effectués et on sait ce qui doit être remplacé ou redimensionné.

Le plan financier est présenté par Mme Christine Varone.

Plan de financement:				
A charge du budget d'investissement 2024,				
selon trésorerie disponible ou emprunt bancaire				
			Fr.	75 000.00
Frais financiers:				
2024	Intérêts (6 mois)	2.00%	75 000.00	750.00
2025	Intérêts	2.00%	75 000.00	1 500.00
	Amortissement sur 80 ans	1.25%	75 000.00	937.50
	Total frais financiers 2025			2 437.50

Concernant le redimensionnement de la conduite, Mme Fabienne Dietrich explique à M. Steeve Gabriel que le diamètre passera de 100 à 125. Ces travaux seront suivis par le service technique.

2.3.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

La demande concernant le remplacement et le redimensionnement d'une conduite d'approvisionnement en eau au chemin des Granges pour un montant de CHF 75'000.- ne soulève pas de commentaire particulier. Les frais financiers induits n'auront pas d'impact sur le compte de fonctionnement étant donné qu'ils seront à charge du compte d'approvisionnement en eau.

La commission financière préavise favorablement à cette demande d'investissement.

Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de cette demande de crédit.

2.3.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président annonce que le Conseil communal a, dans sa séance du 13 novembre dernier, accepté ce crédit à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le remplacement et redimensionnement d'une conduite d'approvisionnement en eau pour un montant de Fr. 75'000.00 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

2.4 Vote final du budget du compte de résultats et du compte des investissements

Avant de passer au vote, M. le Président annonce que le Conseil communal a, dans sa séance du 13 novembre dernier, accepté, à l'unanimité, l'ensemble du budget 2024.

La parole n'étant plus demandée, le vote final du budget du compte de résultats et du compte des investissements 2024 est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Mme Christine Varone pour la préparation et la présentation du budget. Il remercie également l'assemblée pour la confiance témoignée.

3. Présentation de la planification financière 2024 – 2028 et observations de la commission financière

Mme Christine Varone présente la planification qui, telle que connue à ce jour, laisse apparaître une situation encore supportable pour nos finances à moyen terme, bien que se dégradant. Le déficit prévu passerait de -3,1% en 2024 à -9,2% à l'horizon 2028. La planification tient compte notamment de l'augmentation des charges de transferts, des amortissements et des intérêts.

Les transformations des bâtiments du RSSV et de l'ASSCOV (investissements en cours) sont déjà intégrées au niveau du compte de résultats, raison pour laquelle elles ne sont pas indiquées au niveau des investissements.

À l'échelle communale, tous les investissements planifiés sont inventoriés, dont certains non encore chiffrés, les variantes et analyses n'étant pas arrêtées.

A moyen terme, au niveau du district, des investissements pour l'agrandissement du cycle d'orientation et pour la réalisation de la piscine seront encore à considérer. Cela pourrait nécessiter une priorisation des investissements, tant au niveau communal que de notre district. Consciente des

enjeux, l'ACV, par sa commission Administration, économie et finances, a élaboré une planification financière consolidée intégrant les trois associations du district (RSSV, ASSCOV et ACV) pour les cinq prochaines années.

Il sied de relever que, selon les décisions prises impactant l'ensemble des charges de transferts, la situation pourrait se péjorer et diminuer en conséquence la marge de manœuvre communale. Par ailleurs, la taille et le taux de participation de Granges aux associations du district (participation à la clé veveysanne : 3,5%) ne permettent qu'une influence limitée dans les décisions qui seront prises par ces associations dans le futur.

Le plan financier a été approuvé par le Conseil communal. Il est présenté à l'assemblée communale pour information.

Se référant aux dépenses de l'ACV, M. Vincent Michellod demande comment l'Assemblée communale ou les citoyens sont mis au courant des développements, car pour faire un référendum, il faut savoir ce qui se passe.

M. le Président explique que les communes et les associations de communes ont l'obligation d'informer la population. Elles le font au travers de leurs sites internet respectifs par la publication des convocations et des procès-verbaux. Les assemblées des associations de communes sont également convoquées dans la Feuille officielle. Pour information, la Feuille officielle, en ligne, sera gratuite à partir du 1^{er} janvier 2024. La presse relate également le compte-rendu des assemblées communales et des assemblées des associations de communes. Il y a donc différents moyens d'être informé de ce qui se passe dans le district.

M. Frédéric Bracher pense qu'il faut être réaliste ; c'est de l'ordre de l'impossible. Dans la réalité, pour le citoyen lambda, c'est impossible de tout suivre et d'être à jour.

M. le Président souligne que la démocratie directe reste un exercice très théorique que ce soit sur des objets communaux, cantonaux ou fédéraux. Chacun, selon ses intérêts, a la possibilité d'agir en proposant des référendums ou des initiatives. Les possibilités existent, mais il faut s'intéresser et consacrer un peu de temps. M. le Président indique que les citoyens peuvent également faire confiance au Conseil communal dont l'objectif n'est pas d'augmenter les impôts.

Mme Pascale Zimmermann pense qu'on peut faire confiance aux Conseillers communaux en place. Ayant siégé durant 2 législatures, elle explique que les Conseillers communaux ont un devoir de faire les choses au mieux pour la population et au plus près de leur conscience.

M. Frédéric Bracher indique que ce n'est pas un manque de confiance envers le Conseil communal, mais quand il entend que Granges représente 3.5% des voix lors des votations à l'ACV, il est nécessaire que des ententes soient trouvées entre les différents conseils communaux pour avoir un certain poids par rapport à des grandes communes.

Sur l'élément de la démocratie, M. André Droux rejoint l'avis de M. Frédéric Bracher. Lorsqu'il était Syndic, 50% du budget était déjà des charges liées sur lesquelles le Conseil communal n'avait pas d'influence. Il prend le cas de la bibliothèque cantonale où la population a voté 70 millions et actuellement 100 millions sont dépassés, personne dans cette assemblée n'aura d'influence là-dessus.

M. André Droux précise que les 3 associations de districts (CO, RSSV et ACV) travaillent pour développer des infrastructures pour la population de la Veveysse. Des projets tels que l'agrandissement du CO, la rénovation de la piscine sont des projets concrets pour les habitants de la région. Il relève

également la forte représentation du Conseil communal de Granges dans les différentes commissions des 3 associations et le félicite.

M. Bernard Rüegg donne lecture des observations de la commission financière.

La commission financière se montre préoccupée par la planification financière qui lui a été présentée. Le déficit prévu passerait de 3,1% en 2024 à 9,2% en 2028. La couverture du déficit de CHF 470'723.- tel que prévu en 2028 nécessiterait une augmentation d'impôts d'environ 16 points, ce qui n'est clairement pas envisageable.

Dans la perspective d'un équilibre durable des finances communales, la commission financière enjoint les membres de l'Exécutif à faire preuve de la plus grande retenue au moment d'engager de nouvelles dépenses. Ceci vaut tout particulièrement au niveau des trois associations intercommunales que sont l'association des communes de la Veveyse (ACV), l'association des communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) et le réseau santé et social de la Veveyse (RSSV), au moment où celles-ci décident du lancement de nouvelles études ou de la réalisation de nouveaux projets.

Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de la planification financière.

M. Frédéric Bracher remarque que si une augmentation de 16 points se concrétise, cela représentera un taux de 105%, alors que normalement le plafond est à 100%. Est-ce que quelque chose a changé ?

M. Bernard Rüegg répond qu'il s'agit d'un taux théorique. Effectivement, on ne peut pas dépasser le taux de 100%.

4. Election d'un membre à la commission d'aménagement

Conformément à l'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire, la commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale et deux par le Conseil communal (représentants de l'exécutif).

Afin de remplacer Mme Catherine de Sousa, le Conseil communal propose M. Florian Kossmann.

Aucune autre personne ne se manifeste pour rejoindre cette commission.

M. Florian Kossmann se présente et explique sa motivation à faire partie de la commission d'aménagement.

M. Florian Kossmann est élu par acclamation. M. le Président le remercie pour son engagement et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

5. Modification du règlement relatif à l'accueil extrascolaire

5.1 Présentation

Mme Catherine de Sousa explique les raisons pour lesquelles le règlement doit être modifié.

L'actuel règlement de l'AES et son règlement d'application datent de 2018. Il est nécessaire de les adapter pour répondre au mieux aux besoins d'une structure qui a accueilli 317 enfants à la rentrée de septembre dernier. C'est plus de la moitié des enfants de l'école primaire du cercle scolaire de la Basse-Veveyse qui fréquentent l'AES.

Certains points du règlement ont donc été précisés et les adaptations permettent de rendre le fonctionnement de l'AES plus efficace.

Les principales modifications portent sur la notion de projet pédagogique, la description de l'organisation de la structure, les inscriptions et la procédure y relative.

Ce règlement a été soumis à la Direction de la Santé et des Affaires Sociales qui l'a préavisé favorablement, ainsi qu'au Surveillant des prix qui a renoncé à formuler une recommandation pour des raisons de priorités.

M. Pierre-Philippe Durussel rappelle qu'il avait demandé en assemblée, il y a 2 ans, qu'un comparatif entre ancien et nouveau règlement soit mis à disposition afin de pouvoir prendre aisément connaissance des modifications. Il regrette que ce comparatif n'ait pas été fait. Dès lors, il n'est pas apte à dire oui ou non.

M. le Président prend note de la remarque qui sera inscrite au procès-verbal. Toutefois, il précise que, dans ce cadre-là, il s'agit de modifications mineures. Les explications données par la Conseillère communale en charge du dicastère semblent suffisantes pour se former une opinion.

M. le Président explique à Mme Chantal Demierre que l'accueil extrascolaire est spécifique à l'école et comme il n'y a pas d'école à Granges, il n'y a pas d'accueil extrascolaire à Granges. Quant aux crèches, le Conseil communal a eu des réflexions, mais la commune ne dispose pas de locaux permettant d'accueillir ce genre de structures.

5.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal a accepté la modification du règlement relatif à l'accueil extrascolaire, à l'unanimité, lors de sa séance 20 novembre 2023

La parole n'étant plus demandée, la modification du règlement relatif à l'accueil extrascolaire est soumise au vote et est approuvée par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.

6. Règlement de police

6.1 Présentation

En préambule, M. le Président rappelle que ce règlement de police fait suite à plusieurs demandes de citoyens. Il permettra à la commune d'engager des agents de sécurité qui pourront intervenir pour les infractions mentionnées dans le règlement. Nous collaborerons avec l'entreprise « protect'service » comme la commune d'Attalens, ce qui permettra d'optimiser les coûts, notamment liés aux déplacements. Le règlement entraîne une dépense Fr. 6'000.00.

Ce règlement de police traite les problématiques constatées à Granges. Il ne crée pas de nouvelles règles. Il s'agit uniquement d'assurer l'application de règles existant déjà mais qui, à Granges, échappent souvent à toute sanction en raison du temps que met la police cantonale pour intervenir.

Un des exemples le plus flagrant est le stationnement des véhicules. Nous avons récemment vécu une situation difficile à la route de la Léchère, et il a fallu du temps pour que la police intervienne. Cela créait une situation de danger objective, avec des véhicules stationnés sur le trottoir où passent notamment des enfants. Avec ce règlement de police, une telle situation se règlera beaucoup plus vite.

Ce règlement a été validé par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, ainsi que par M. Prix. A noter que les amendes sont fixées par le Conseil communal, dans la plage de Fr. 20.00 à Fr. 1000.00, conformément à la Loi sur les communes. L'application de ce règlement se limite au domaine communal, exception faite des comportements sur le domaine privé ayant un impact sur le domaine public communal ou sur des tiers.

M. le Président passe chapitre par chapitre.

Avec ce règlement, Mme Valérie Cottet a un peu l'impression d'être « fliquée ». Elle relève que nous avons encore la chance d'être dans une commune qui est cool. Quand un voisin fait la fête et qu'il y a un peu de musique jusqu'à 2 heures du matin, et bien on fait avec, ça fait un peu « vacances ». Maintenant, s'il y a une patrouille de police qui vient dire à 22h00 qu'il faut arrêter la musique car il y a des gens qui dorment, c'est regrettable.

M. le Président explique que le règlement ne changera rien à la situation actuelle. La principale problématique est le stationnement des véhicules et c'est sur ce point que le Conseil communal souhaite agir. Ensuite les questions de bruit et de fumée, c'est déjà comme aujourd'hui. S'il y a des plaintes, la police cantonale vient. Avec ce règlement, ce sont les agents de l'entreprise « protect'service » qui viendront. L'objectif n'est pas d'avoir des agents tous les soirs. M. le Président précise que c'est uniquement en cas de plainte qu'une patrouille va venir.

M. Nicolas Berset a des parcelles qui sont situées le long des routes communales et très souvent des automobilistes ne se gênent pas pour parquer dans ses champs. Il demande si, dans ce cadre-là, la commune pourrait intervenir. M. le Président répond que c'est la loi sur la circulation routière qui s'applique pour les stationnements sur le domaine public. Et sur le domaine privé, une personne n'a pas le droit de se parquer sans autorisation. M. le Président rappelle que ce règlement s'applique au domaine public.

M. le Président confirme à M. Jérôme Lambert que lorsqu'on parle du domaine public, il s'agit également du domaine privé communal comme le restaurant. Si le règlement est accepté, le Conseil communal va établir un plan de stationnement qui délimitera les zones avec des autorisations par zone. Ce sont les principes actuels qui seront concrétisés. Par exemple, pour le restaurant qui a des places réservées, le Conseil communal aura la possibilité d'amender un automobiliste qui n'est pas au restaurant, mais qui y est parké.

M. le Président tient à souligner que ce règlement ne s'applique pas aux différents chemins privés de la commune.

M. Jérôme Lambert se réfère à l'article 20 qui mentionne que la neige se trouvant sur les trottoirs bordant un bâtiment doit être évacuée par le propriétaire. Il n'y a pas la notion de trottoir privé ou public. M. le Président répond que tous les trottoirs à Granges sont sur le domaine public. En cas d'accident, M. Jérôme Lambert pense que cet article pourrait être interprété. Si une personne glisse et vient à se blesser, qui est responsable ? M. le Président répond que les questions de responsabilité ne changent pas. Le règlement de police traite uniquement les cas de police.

En parlant de manifestation, Mme Joëlle Grangier relève que la nouvelle salle communale du bâtiment de la Léchère 2b ne dispose pas de place de parc. Une fois le parking de la chapelle plein, il y aura forcément des véhicules parkés sur le trottoir. Est-ce que ces agents de sécurité vont venir amender les automobilistes ? M. le Président souligne que les gens sont censés stationner sur les places de stationnement autorisées et pas n'importe où. Aujourd'hui déjà, si la police cantonale fait une ronde et qu'elle constate des véhicules parkés sur un trottoir, les gens sont amendés. Il n'y a rien qui change avec ce règlement, le fait de parquer en dehors des places de stationnement est illégal.

M. le Président explique à M. Jérôme Lambert qu'une fois le règlement de police approuvé, les règles de stationnement, décidées par le Conseil communal, feront partie d'une annexe qui n'est pas soumise à l'approbation de l'assemblée communale. Cette annexe sera publiée sur le site de la commune avec le règlement.

M. le Président confirme à M. Stefano Marengo que le Conseil communal pourra, en cas de manifestation importante, accorder des dérogations pour le stationnement, sous réserve de prendre des mesures de sécurité pour compenser le fait qu'il y ait des voitures qui stationnent sur un endroit qui n'est pas dédié au parcage. Le Conseil communal ne va pas chercher à amender quelqu'un qui s'est mal parké parce qu'il y a un souper de remerciement, par exemple.

M. Pierre-Philippe Durussel demande si le fait d'avoir ce règlement et d'avoir recours à l'entreprise « protect'service » change quelque chose par rapport à la police cantonale ou à la police de proximité. M. le Président répond que non car les compétences de chacun sont subsidiaires.

Concernant l'article 15, M. Pierre-Philippe Durussel pense qu'il y a un corps étranger. L'ensemble du règlement concerne le domaine public, et là on parle de salubrité des locaux d'habitation, ceci lui paraît surprenant. M. le Président indique que dans cet article on parle de sécurité pour les gens qui y vivent. Il y a aussi dans ce règlement de police des aspects liés à la police des constructions et à la salubrité et à la sécurité des habitations. Les communes ont la responsabilité de faire des contrôles relativement réguliers dans les habitations, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Maintenant, c'est formalisé dans ce règlement de police qui était l'endroit où les communes mettent en principe ce genre d'article.

M. le Président confirme à M. Vincent Michellod qu'un locataire qui aurait un appartement insalubre et qui n'arrive pas à s'entendre avec le propriétaire peut faire appel à la commune.

M. le Président indique à M. Pierre-Philippe Durussel qu'une intervention de l'entreprise « protect'service » coûte env. Fr. 100.00.

M. Jérôme Lambert demande si le Conseil communal a pensé à assermenter l'employé communal afin qu'il puisse amender les personnes en infraction ; cela réduirait les frais. M. le Président indique que c'est une possibilité, tout comme pour les Conseillers communaux. Cependant, ce n'est pas la tâche la plus agréable et le Conseil communal n'a pas souhaité que l'employé communal doive amender les gens, raison pour laquelle l'entreprise « protect'service » sera mandatée.

6.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a pris connaissance du règlement général de police qui n'appelle pas de commentaire particulier de sa part. L'impact financier de la mise en œuvre de ce règlement se monte à CHF 6'000.- pour le budget 2024. Elle préavis favorablement à son approbation.

Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de ce règlement.

6.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal a accepté le règlement de police, à l'unanimité, lors de sa séance 6 novembre 2023.

La parole n'étant plus demandée, le règlement de police est soumis au vote et est approuvée par 21 oui, 9 non et 1 abstention.

7. Informations communales

Nouvelle collaboratrice

Suite au départ de Mme Christel Prélaz, qui a été nommée au poste de trésorière à la commune de Bossonens, M. le Président annonce que Mme Catherine Gaillard, actuelle secrétaire municipale à Maraçon, a été engagée et débutera son activité à Granges le 1^{er} février 2024. Le Conseil communal est ravi de cette future collaboration. M. le Président remercie d'ores et déjà Mme Christel Prélaz pour son immense engagement en faveur de notre commune.

Service technique, collaboration avec la commune d'Attalens

Suite à la sollicitation de notre commune et une analyse au niveau de la Basse-Veveyse, M. le Président explique que le Conseil communal d'Attalens a validé une collaboration au niveau du service technique entre nos deux communes. Le départ de l'ancienne titulaire du poste, Mme Annelore Kleijer, a accéléré le processus.

Le service technique d'Attalens fournit à la commune de Granges des prestations dans différents domaines et en particulier dans le domaine de la police des constructions. La présence hebdomadaire dans les locaux à Granges est organisée. Elle permet un service de proximité et limite les échanges de documents et données informatiques.

Le Conseil communal de Granges conserve ainsi ses compétences et responsabilités. La nouvelle formule fonctionne à satisfaction du Conseil communal, qui dispose d'une équipe compétente, de l'administration communale, qui peut également compter sur l'excellente collaboration avec les membres du service technique, et de la population qui voit les heures d'ouverture de la permanence téléphonique étendue et un traitement continu des dossiers

Bilan de mi-législature

M. le Président présente les points clés du bilan des objectifs de législature à mi-parcours :

Dynamique Sociétale

1. Politique communale inclusive : Engagement pour l'implication citoyenne dans la vie communale, avec des rencontres sur des projets locaux.
2. Fonds de soutien aux étudiants et apprentis : Mise en place d'un fonds de soutien accessible aux jeunes résidents.
3. Sécurité et vivre ensemble : Surveillance des vitesses de circulation et élaboration d'un règlement de police.
4. Accessibilité et transparence des autorités : Lancement d'une nouvelle page web pour les projets en cours et communication régulière.
5. Service technique intercommunal : Étude de mise en place avec les communes de la Basse-Veveyse pour étendre les services.

Environnement et Climat

1. Transition énergétique : Mesures d'économie d'énergie et soutien à l'efficacité énergétique et la biodiversité.
2. Mobilité multimodale : Satisfaction des nouveaux horaires de bus et soutien à l'achat de vélos électriques.
3. Valorisation du patrimoine bâti : Finalisation des travaux à la Léchère 2b, offrant des espaces publics modernes et fonctionnels.

Développement Économique

1. Politique foncière active : Attribution des terrains de la zone d'activité de Pra-Charbon à des entreprises créatrices d'emplois.

2. Développement de la zone d'activité : Intégration de Pra-Charbon dans le plan directeur régional comme zone d'importance régionale.
3. Fiscalité dynamique : Ajustement du taux d'imposition communal en fonction des charges, avec une possible restriction future due aux évolutions cantonales.

Conclusion

- Satisfaction des actions concrètes réalisées.
- Engagement continu pour répondre aux besoins des habitants sans compromettre les générations futures.

Sur le fait que le canton pourrait restreindre la fiscalité dynamique, M. Vincent Michellod demande si le canton décide unilatéralement ou est-ce qu'il y a un débat au Grand Conseil ?

M. le Président mentionne que la fiscalité dynamique n'est pas discutée au Grand Conseil car elle est intégrée dans une directive. Etant donné l'autonomie des communes, il faudrait un avis juridique pour savoir si le canton a le droit d'interdire aux communes de pratiquer de la sorte. M. le Président pense que la situation va rester au statu quo un certain temps car le canton sait très bien que beaucoup de communes utilisent cette possibilité et que s'il l'interdit cela ne va pas plaire.

M. Vincent Michellod demande quel est le critère du canton pour supprimer la fiscalité dynamique ? M. le Président répond que le canton dit que cela ne permet pas d'anticiper l'évolution fiscale d'une commune, puisqu'elle évolue à posteriori. Cependant, pour le citoyen c'est la situation la plus intéressante, car si on devait baisser les impôts avant, on les baisserait probablement moins, en appliquant le principe de précaution.

Bâtiment de la Léchère 2b

Mme Christine Varone fait part de l'avancement du chantier.

Les travaux auront duré plus d'une année et demie, ponctués de plusieurs retards de livraison et de reports. La direction de travaux et la commission de bâtisse ont travaillé main dans la main. Les séances ont été nombreuses et l'énergie a été dépensée sans compter. Les prestations de la commission de bâtisse vont bien au-delà de ce qui était initialement prévu. Une collectivité publique qui agit en tant que maître d'ouvrage ajoute des contraintes, les normes à respecter étant plus exigeantes.

La partie locative est entièrement occupée depuis le 1^{er} août. Cela a permis d'assurer 5 mois de rentrées locatives en 2023.

Au niveau du rez-de-chaussée, tout n'est pas terminé. Il y aura, début 2024, encore la pose d'armoires de rangement dans la grande salle, mais cela n'empêchera pas son utilisation.

Comme relevé dans l'édition estivale du Granges.org, l'aménagement de la cuisine du rez-de-chaussée s'est vu restreint par rapport aux exigences sanitaires particulièrement élevées. Il n'a pas été possible d'installer de four ni de plan de cuisson dans cet espace, l'investissement supplémentaire était disproportionné par rapport à son utilisation compte tenu des contraintes imposées. Ces choix raisonnables en termes d'investissement nécessiteront la préparation des repas hors bâtiment de la Léchère.

D'importants travaux d'aménagements extérieurs ont également été nécessaires, en lien avec la configuration des lieux. Un mur avec des éléments préfabriqués a finalement dû être érigé ; cela a aussi facilité l'accès aux places de parc à l'arrière du bâtiment.

Au niveau financier, nous attendons de notre direction de travaux l'établissement des factures finales au taux actuel de TVA, sans impact de la hausse au taux de 8,1% en 2024. Le décompte final de l'investissement devrait être présenté au printemps prochain lors de l'assemblée des comptes. Il y aura un léger dépassement de l'ordre de 5% sur la base des projections actuelles et ce, compte tenu de la hausse globale des coûts de construction (min 10%) et des adaptations nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Avec cet immeuble, une nouvelle dynamique s'installe gentiment au centre de notre village Le Conseil communal s'en réjouit et vous donne rendez-vous ce vendredi 15 décembre pour l'inauguration du bâtiment qui se fera dans le cadre des fenêtres de l'Avent.

A la demande de M. Stefano Marengo, Mme Chantal Demierre fait un compte-rendu de la rencontre citoyenne qui s'est déroulée le 28 novembre dernier. Le but de cette rencontre était de connaître les attentes et les besoins des citoyens par rapport à l'affectation de la petite salle du bâtiment de la Léchère 2b. Plusieurs idées ont été échangées telles que la transition énergétique, les relations intergénérationnelles, l'entraide entre les citoyens.... Au final, l'idée d'une épicerie locale a été retenue. Un dossier sera présenté au Conseil communal et un questionnaire sera envoyé à la population afin de connaître ses réels besoins.

M. André Droux remercie et félicite la commission de bâtisse d'avoir mené à bien ce beau projet.

M. le Président relève effectivement l'immense travail réalisé par la commission de bâtisse pour permettre à ce bâtiment d'avoir été réalisé dans les budgets ou presque. C'était un réel défi vu la situation que nous connaissons en matière d'inflation et surtout pour certains matériaux. M. le Président remercie les membres de la commission de bâtisse à savoir MM. Patrick Genet, Jean-François Vionnet, Stéphane Dorthe et Mme Christine Varone, pour leur engagement.

M. Steeve Gabriel demande quel aurait été le dépassement pour l'aménagement de la cuisine et pourquoi le Conseil communal n'a pas convoqué une assemblée extraordinaire afin que la population puisse donner son avis.

Mme Christine Varone répond que l'équipement d'une cuisine professionnelle aurait coûté plus de Fr. 100'000.00. Sachant que le crédit d'investissement avait fait un large débat au moment de son acceptation, le Conseil communal a jugé raisonnable, par rapport à l'utilisation qui pourrait en être faite, de renoncer à convoquer une assemblée extraordinaire pour demander un crédit additionnel. De plus, on se rend compte que malgré la réserve de Fr. 220'000.00 qui avait été constituée pour ce bâtiment, toutes les adaptations qui ont été nécessaires au fil du temps, par rapport au projet initial, engendrent un dépassement de budget. Dès lors, le Conseil communal a décidé qu'il fallait bien, à un moment donné, s'arrêter afin de respecter ce qui avait été présenté en assemblée dont le but est que ce bâtiment s'autofinance. Le Conseil communal va tout de même réfléchir à la possibilité d'installer 2-3 éléments de cuisson.

8. Divers

M. Steeve Gabriel a remarqué que le panneau d'affichage situé à côté de l'arrêt de bus, au centre du village, avait subi quelques modifications (plus d'éclairage, des doublons pour certaines rues et des rues qui ne figurent plus...). M. le Président explique que ce panneau n'est pas géré par la commune, mais par une société. Il invite M. Steeve Gabriel à envoyer les erreurs constatées à la commune qui les transmettra à l'entreprise.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie particulièrement Mmes Christine Varone et Cristina Beaud pour la préparation et la présentation des budgets. Il remercie également la commission financière pour sa collaboration, ainsi que Mmes Patricia Gabriel et Christel Prélaz pour la préparation et l'organisation de cette assemblée, et M. Yannick Ruchti pour la préparation de la salle. M. le Président remercie également l'ensemble de ses collègues qui ont contribué à la préparation de cette assemblée.

M. le Président clôt cette assemblée en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 22h50.

Le Président

La Secrétaire

Savio Michellod

Patricia Gabriel

PROVISoire